

REGLEMENTS

CORNEMUSES 2014

SOLISTE CORNEMUSE

Article 1 - Ce concours s'adresse aux solistes de cornemuse écossaise. Les concurrent(e)s devront utiliser une cornemuse écossaise en si bémol. Le concours de solistes cornemuse est constitué de 4 catégories déterminées en fonction de l'âge et du niveau d'expérience des concurrents ainsi que 2 catégories en « Piobaireachd ».

Les catégories A sont réservées aux solistes confirmés.

Les catégories B sont réservées aux solistes débutants ou moins expérimentés.

- Un(e) concurrent(e) ne peut se présenter à la fois dans les catégories A et B. Les concurrent(e)s peuvent se présenter en « musique bretonne » et / ou « musique écossaise » pour les catégories A et B. Toutefois, un(e) concurrent(e) est autorisé(e) à concourir dans une tranche d'âge supérieure s'il le (la) souhaite. Dans ce cas, il (elle) ne peut pas se présenter dans sa tranche d'âge d'origine.

- Les deux premiers concurrent(e)s ayant été primé(e)s dans les catégories B lors de précédents concours organisés par SONERION Penn Ar Bed doivent obligatoirement se présenter en catégorie A pour la même tranche d'âge.

- Afin de faciliter l'évaluation des candidat(e)s, il est demandé cette année de fournir au jury avant le début des épreuves, les partitions des pièces proposées en musique écossaise.

- Aucune inscription ne pourra être acceptée après la date limite fixée par SONERION Penn Ar Bed (Voir feuille d'inscription)

- Un(e) candidat(e) qui se trouverait dans une impossibilité imprévue de participer aux épreuves auxquelles il (elle) s'est inscrit(e) se doit de prévenir SONERION Penn Ar Bed avant le début de celles-ci. SONERION Penn Ar Bed se réserve le droit de refuser l'inscription à un futur concours qu'elle organise si un(e) candidat(e) ne respecte pas cette clause.

Article 2 - Catégories et répertoires à présenter (Voir tableau)

Article 3 - PIOBAIREACHD

Ouvert à tous les solistes de cornemuse dont l'âge est de - 20 ans.

Catégorie A : chaque concurrent devra interpréter une pièce complète de son choix.

Catégorie B : cette catégorie concerne les débutants en piobaireachd. Chaque concurrent devra interpréter une pièce de son choix. Il est demandé de jouer le thème et les 2 premières variations. Le sonneur achèvera sa prestation en rejouant, dans la foulée des 2 variations, la première ligne du thème.

Article 4 - MELODIE BRETONNE

Ouvert à tous les solistes cornemuse dont l'âge est de - 20 ans. 2 catégories : -20 ans et -15 ans.

Chaque concurrent interprétera une mélodie bretonne de son choix.

Le sonneur doit présenter succinctement la mélodie au jury (source, terroir, à quelle occasion fut-elle composée, etc...). La prestation n'excédera pas 3 minutes.

		- 20 ans Né(e) après le 20/12/1994		- 15 ans Né(e) après le 20 décembre 1999	
		A	B	A	B
Musique Bretonne	Suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 5 minutes dont au moins la moitié composée de danse	Suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 4 minutes dont au moins la moitié composée de danse	Suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 4 minutes dont au moins la moitié composée de danse	Marche ou mélodie ou danse bretonne. La durée de la prestation sera au maximum de 3 mn.	
	Musique Ecosaise (1) Ecosaise	Suite composée d'une Marche, d'un Strathspey et d'un Reel de compétition comportant chacun 4 parties au minimum	Une marche (tous types) ou Un hornpipe à 4 parties et Une jig à 4 parties	Une marche (tous types) ou Un hornpipe à 4 parties et Une jig à 4 parties	Une marche (tous types) ou Un hornpipe à 2 parties ou Une jig à 2 parties

(1) Les partitions sont à fournir au jury avant la prestation

QUATUOR

Article 1 : Le concours est ouvert aux ensembles instrumentaux de quatre sonneurs de cornemuse (**tous types de cornemuses admis**) inscrits avant la date limite fixée par SONERION Penn Ar Bed.

Article 2 : Les candidats devront présenter une suite d'une durée de 5 à 7 min maximum pour la catégorie A et entre 3 et 5 min pour la catégorie B. Le répertoire constituant la suite est libre.

Un descriptif de la suite et une présentation du quatuor devront être fournis à SONERION Penn Ar Bed une semaine avant la date du concours (dactylographiés SVP). L'accord pourra être revu sur scène dans la limite de 3 min.

La participation à plusieurs quatuors et/ou à plusieurs suites est acceptée.

Article 3 : Les juges seront nommés par SONERION Penn Ar Bed.

Critères de jugement :

- respect de l'instrument (justesse de l'accord, technique)
- intérêt musical de la suite présentée (respect d'un style, originalité des arrangements)
- respect des temps d'accord et de prestation impartis
- les membres du quatuor primé se verront remettre un prix.

Article 4 : En cas de 1^{er} ex aequo c'est le quatuor ayant été classé 1er par le plus grand nombre de juges qui se verra remettre le 1er prix.